

# Clause de non-responsabilité

**Veillez remplir et signer le formulaire ci-dessous et le retourner à l'organisateur AVANT de participer aux activités. La participation sans déclaration de cette clause de non-responsabilité n'est pas possible !**

Des informations sur la protection des données sont disponibles ici : [www.victory-and-friends.de/datenschutzerklaerung](http://www.victory-and-friends.de/datenschutzerklaerung)

## au rendez-vous "VICTORY et amis!" avec un rallye du 26 au 28 juillet 2024

**En participant à la réunion privée susmentionnée ("ci-dessus") et à un voyage en moto effectué dans ce cadre ce contexte (ci-après collectivement dénommés "activités"), j'accepte expressément les règles de non-responsabilité suivantes, que je confirme également par ma signature:**

Le participant est seul responsable de tous ses actes et de son style de conduite, ainsi que du choix du parcours avant, pendant et/ou après sa participation à ce qui précède. Ceci s'applique également si un tiers dirige la balade à moto en tant que guide touristique. Participation à ce qui précède Les activités sont aux risques et périls du participant. Il assume également seul la responsabilité civile et pénale de tout dommage causé par lui et la moto qu'il utilise.

Le participant est conscient que la conduite en groupe doit toujours respecter les lois applicables (cf. StVO, etc.). Les infractions à cette règle (par exemple, excès de vitesse, perte de contrôle technique en raison de défauts techniques du véhicule utilisé, violations des règles de distance de sécurité, etc.) peuvent entraîner des conséquences pénales, la perte de la couverture d'assurance et l'exclusion de la participation aux événements mentionnés.

Le participant est conscient des risques de participer à ce qui précède Des activités, notamment connues à travers la participation à un circuit moto. Le guide touristique et/ou l'organisateur ne sont en aucun cas responsables de la sécurité personnelle des participants et de leurs biens et sont donc exonérés de toute responsabilité pour les dommages corporels et/ou matériels que les participants et/ou les tiers subissent dans le cadre de la participation dans les événements mentionnés ci-dessus et Activités causées par accident, perte, influence de tiers, influences élémentaires et/ou auto-infligées. Toute responsabilité ne peut être assumée que dans la mesure où l'assurance couvre les dommages éventuellement survenus. Dans ce cas, les créances de l'assurance à hauteur de l'indemnité à payer sont cédées à la partie lésée, ce qui n'inclut toutefois expressément aucune reconnaissance de culpabilité ni consentement à la prise en charge au-delà. Le participant déclare à toutes les personnes qui sont impliquées dans la planification privée, l'organisation et la mise en œuvre de ce qui précède activités lui sont confiées, renonce expressément à toute réclamation de quelque nature que ce soit pour les dommages subis par lui dans le cadre de la mise en œuvre de ce qui précède des activités surgissent.

Le participant garantit qu'il est en possession d'un permis de conduire valable pour participer à la circulation routière publique en Allemagne, que le véhicule qu'il utilise est en parfait état technique et qu'il est correctement immatriculé/assuré (le StVZO s'applique en Allemagne).

Le participant assure également qu'il est physiquement apte et apte aux activités susmentionnées. Être capable de participer à des activités, ne pas avoir de handicap physique ou ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments qui pourraient affecter votre capacité à conduire de quelque manière que ce soit. À cet égard, le StVO en Allemagne s'applique également ici.

Nom, Prénom: _____	Date de naissance: _____
Adresse: _____	Payse: _____
Véhicule: _____	La plaque d'immatriculation : _____
E-mail: _____	Téléphone: _____

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Signature: